

Objet : Trop-perçu IDPE

Monsieur le Recteur,

Nous sommes alertés par des collègues PE, ex instituteurs ou institutrices, quant à un recalcul de leur IDPE entraînant une reprise de trop-perçu au titre des deux dernières années.

Pour certain.es de ces collègues, le trop-perçu se monte à plusieurs centaines d'euros, jusqu'à plus de 2000 euros pour quelques-un.es.

Les collègues concernés ont reçu une information récemment sur une reprise de ce trop-perçu en paie d'avril. Cette information, par ailleurs plutôt illisible au vu de la complexité du calcul de l'IDPE, a plongé nos collègues dans l'incompréhension, quand ce n'est pas dans un désarroi et un stress profonds.

Cette situation n'est pas due à une négligence ou à une omission de mise à jour de situation individuelle de la part des agents concernés mais bien à une négligence de l'administration qui n'a pas tiré les enseignements d'un dysfonctionnement similaire en fin d'année 2019. La circulaire DGFP-DGAFP du 11 avril 2013 rappelle bien "qu'en maintenant le versement indu et en tardant à réclamer les sommes trop perçues, l'administration commet une négligence constitutive d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat et ce, même lorsque la créance n'est pas encore prescrite."

Certain.es collègues sont de nouveau concerné.es par ce dysfonctionnement. Il est incompréhensible pour elles et eux comme il est insupportable pour le Sgen-CFDT de constater qu'aucune amélioration n'a été apportée à la gestion de cet élément de paie depuis 2019.

Nous vous serions reconnaissants d'apporter une réponse positive aux demandes de remise gracieuse, d'échelonnement de la dette et/ou de secours éventuels qui émaneraient de certain.es collègues afin de faire face à cette situation inattendue.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Julien Duruisseau
Secrétaire général

